LIGUE REGIONALE DE TIR DE LA REUNION

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09 OCTOBRE 2026

PRESENTS :
BALDY Jean Marie Président du club CSA 2éme RPIMA Section Tir,
CHAN LIAT Georges, Président de l'Association Sportive Dionysienne de Tir , Membre du CD de la Ligue
CHAN LIAT Jean Pierre, vice-Président de la Ligue, Membre du CD de la Ligue,
de COTTE Daniel, Président du CTPN REUNION , 1er vice-Président de la Ligue, Membre du CD de la Ligue
DEGARD NAXOS Danièle ,Trésorière adjointe de la Ligue, Membre du CD de la Ligue
LAW KAME Jean Claude, Trésorier de la Ligue, Membre du CD de la Ligue
LEOVILLE Dominique , Membre du CD de la Ligue
PEREZ Pascal, Président du CSAG section tir, Membre du CD de la Ligue,
RAMBOURG Renaud (Vice-Président de la Section Tir du CSA2D, invité à titre exceptionnel)
SCHIANO Jean-Michel, Président de la Ligue. Membre du CD de la Ligue

ABSENTS :
ABDALLAH DJAHA Anli, Président de l'ASTM,
DUPUY Alexandre, Secrétaire de la Ligue, Membre du CD de la Ligue (excusé, représenté par Monsieur Jean-Michel SCHIANO)
FAUSTIN Frédéric, Président du GHAT, (excusé, représenté par Monsieur Jean-Claude LAW KAME)
LEONG CHONG Maurice Président de l'Association de Tir Aux Armes Rayées, Membre du CD de la ligue, (excusé, représenté par Monsieur Jean-Michel SCHIANO)
POLARD Olivier, Président du CTSL
TAVY Stell, Président du CTL

Lieu : Salle de réunion du CROS à Saint-Denis.

Rappel de l'ordre du jour :

- **Appel des clubs**
- **Rapport moral 2025/2026 du Président**
- **Rapport du Responsable Arbitrage**
- **Rapport du Responsable Gestion Sportive**
- **Rapport financier 2025/2026**
- **Approbation de l'affectation du résultat 2025/2026**
- **Approbation du budget prévisionnel pour la saison 2026/2027**
- **Approbation de la délégation à donner au Président de la Ligue et au Trésorier de la Ligue pour procéder aux opérations comptables des comptes bancaires de la Ligue**
- **Vœux des clubs**
- **Délégation à donner au Président de la Ligue ou à son porteur de voix pour représentation à l'Assemblée Générale de la Fédération**

1/ L'appel des clubs. La vérification des pouvoirs.

Le quorum est atteint, avec 22 voix présentes sur 31 voix possibles.

Nous pouvons donc poursuivre cette Assemblée Générale Ordinaire,

La désignation des assesseurs et scrutateurs : Se présentent comme volontaires : Messieurs BALDY Jean-Marie et RAMBOURG Renaud , qui ont été désignés.

Ouverture de la séance par le Président à 18 heures 05. Début de la réunion.

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

2/ Le rapport moral 2025/2026 du Président :

Le Président expose à l'Assemblée son rapport moral pour la saison 2025-2026.

Le document est joint en annexe 1 du présent compte rendu.

Ce rapport n'est pas soumis à l'approbation de l'Assemblée.

3/ Le rapport du Responsable Arbitrage :

Le Responsable Régional d'Arbitrage, Président de la Commission régionale d'Arbitrage expose à l'Assemblée son rapport d'activité pour la saison 2025-2026.

Le document est joint en annexe 2 du présent compte rendu.

Ce rapport n'est pas soumis à l'approbation de l'Assemblée.

4/ Le rapport du Responsable de la Gestion Sportive :

Le Responsable de la Gestion Sportive, Président de la Commission Technique et Sportive absent excusé est représenté par le Président de Ligue qui expose à l'Assemblée son rapport d'activité pour la saison 2025-2026.

Le document est joint en annexe 3 du présent compte rendu.

Ce rapport n'est pas soumis à l'approbation de l'Assemblée.

5/ Le rapport financier 2025/2026 du Trésorier est présenté à l'Assemblée

Le Trésorier de la Ligue régionale de Tir expose à l'Assemblée le rapport financier de la saison 2025-2026. Le bilan financier de la saison 2025-2026 dégage un résultat net excédentaire supérieur à celui de la saison précédente.
Il répond aux demandes d'éclaircissement des votants sur l'écart relevé entre le budget prévisionnel et le résultat net comptable de l'exercice qui a été plus favorable, et il détaille les postes du rapport.

En effet, certains déplacements prévus n'ont pas eu lieu et nous avons perçu une subvention exceptionnelle cette saison.

Une question est posée par le Président de section du CSA2D : Quel est le rapport des sommes placées ? Le Trésorier lui indique ce montant.
Le Président de section du CSAG indique qu'il existe des placements sans risques qui rapportent plus, il serait intéressant de se renseigner avec la Banque.

Ce rapport a fait l'objet d'une attestation du cabinet d'Experts Comptables Debriche, Bedier et Associés en date du 25/09/2026, n'ayant relevé aucune observation concernant la cohérence et la vraisemblance des chiffres présentés.

Le rapport est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Le président demande aux votants s'ils souhaitent un scrutin à bulletins secrets ?
Aucune demande n'étant exprimée, le rapport est soumis au vote à main levée et est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

6/ L'affectation du résultat 2025/2026

Le Trésorier expose à l'Assemblée la proposition d'affecter une partie du résultat net comptable au compte épargne de la Ligue à son échéance en 2027.

Le président demande aux votants s'ils souhaitent un scrutin à bulletins secrets ?
Aucune demande n'étant exprimée, la proposition d'affectation du résultat est soumise au vote à main levée et approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7/ Le budget prévisionnel pour la saison 2026/2027

Le Trésorier présente à l'Assemblée le projet de budget prévisionnel pour la saison 2026-2027.

Il détaille les postes les plus importants.

Le Président de la section Tir du CSA2D demande ou en est le projet d'achat de terrain ?
Le Président répond que pour le moment nous n'avons pas de projet établi, il est compliqué de trouver un terrain disponible répondant à nos besoins. Le 1er vice-Président Daniel de COTTE ajoute que nous devons maintenir cet objectif qui répond à une attente de nos adhérents et que les stands doivent être de plus en plus fermés, donc coûteux.

Le président demande aux votants s'ils souhaitent un scrutin à bulletins secrets ?
Aucune demande n'étant exprimée, le budget prévisionnel est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8/ Délégation à donner au Président et au Trésorier de la Ligue pour procéder aux opérations comptables des comptes bancaires de la ligue

Le Président demande à l'Assemblée si elle accepte la proposition de donner délégation au Président et au Trésorier pour procéder aux opérations comptables sur les comptes bancaires de La Ligue ?

Le président demande aux votants s'ils souhaitent un scrutin à bulletins secrets ?
Aucune demande n'étant exprimée, la proposition de délégation est soumise au vote à main levée et approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9/ Les vœux des clubs.

Aucun vœu n'a été reçu avant la date impartie.

10/ Délégation à donner au Président de la Ligue ou à son porteur de voix pour représentation à l'Assemblée Générale de la Fédération :

Le Président propose à l'Assemblée de donner délégation au Président de la Ligue Jean-Michel SCHIANO (licence 01020843) et au 1er Vice-Président Daniel de COTTE (licence 0948051) pour représenter la Ligue de La Réunion à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Tir qui se tiendra en janvier 2027 à Châteauroux.
Le président demande aux votants s'ils souhaitent un scrutin à bulletins secrets ?
Aucune demande n'étant exprimée, la proposition de délégation est soumise au vote à main levée et approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Questions diverses :

Information de l'Assemblée Générale au sujet des répercussions de la Loi NOTRe :

Pour se caler sur les régions issues de la loi NOTRe de 2015, redécoupant le territoire national, les ligues deviennent des comités régionaux (CR) ou territoriaux (CT). La transformation se fait par révision des statuts en AGE (loi du 1er juillet 1901, art. 5) : chaque ligue garde son RNA, son SIREN, ses comptes, ses salariés et ses contrats.
La Fédération va refondre ses Statuts, son Règlement Intérieur et également commencer à préparer une révision de son règlement disciplinaire.
Pour ce qui est de la ligue de La Réunion, nous n'aurons pas à ajouter une structure supplémentaire à notre organisation, toutefois, la dénomination va changer et nous devrons nous appeler Comité Régional de La Réunion (ou de La Réunion et Mayotte) et utiliser des statuts types proposés et approuvés au préalable par la FFTir, et adoptés localement par le vote d'une AGE qui sera réunie à cet effet entre février 2027 (après l'AGE de la FFTir du 24 janvier 2027) et la prochaine AGO de la Ligue de fin de saison 2026-2027 ou 2027-2028 (date butoir 30/09/2028).
Notre décision est à prendre avant le 30 juin 2027, lors d'une prochaine réunion de notre Comité Directeur.
Nos statuts et Règlement Intérieur devront être modifiés et déclarés à La Préfecture dans les 3 mois qui suivent, il n'y aura pas d'autre effet sur notre structure si ce n'est beaucoup de démarches auprès de nos interlocuteurs (Banque, CROS, Assurance, Collectivités, ANS …),

Nous devrons refondre notre dénomination sur les supports de communication (Logo, charte graphique, site Web).

Information de l'Assemblée Générale sur la future évolution du Système d'information fédéral :
Projet THOT : à la suite des intrusions sur le système ITAC, THOT intègrera en 2027 ITAC et Eden sur une nouvelle architecture. Des formations suivront pour les référents des Ligues fin 2026 et des ateliers sont prévus lors de CdF 10m de 2027.
Les lenteurs actuelle d'ITAC sont liées au déploiement d'un Firewall supplémentaire après les cyber attaques.(nouvelle tentative d'Hacking dernièrement, peu de risques constatés)

Pour information, le SIA sera ouvert aux clubs le 02 novembre 2026, vous pourrez gérer les armes de vos clubs sur ce site. Ce sera la 4ème icone de l'application, vous devrez saisir le SIRET de l'association, l'identité du président, et faire la mise à jour du râtelier. Il n'y aura plus de mélange des armes de clubs avec celles des Présidents. Des tutos seront proposés ainsi qu'un support du SCAE - Aide de la SNAFAM (des webinaires seront proposés tous les 1 à 2 mois)
Il y a également un projet d'ouverture d'un compte SIA pour les tireurs mineurs : début 2027 ?
Les éléments d'armes seront intégrés au SIA courant 2027.

Le Président de la Section Tir du CSA2D pose la question suivante : Pourquoi un tireur licencié qui change de club doit-il repasser des tests et tirs de contrôle suite au changement de club est-ce normal ?
Le 1er vice-président, répond qu'il s'agit d'un règlement de club, il n'y a pas de rapport avec les diplômes passés, il s'agit d'une vérification des acquis par sécurité.

Le Président de la section Tir du CSAG demande s'il est obligatoire d'être diplômé pour diriger un pas de tir ?
Le Président et le 1er vice-Président répondent que ce n'est pas obligatoire mais le Président prend alors ses responsabilités en cas de problème. Ce n'est pas une garantie de sécurité absolue, mais au moins on ne peut pas lui reprocher de ne pas avoir mis des moyens pour encadrer.

Le Président de la Section Tir du CSAG évoque le cas des policiers et gendarmes licenciés qui viennent au stand avec leur arme à la ceinture. Cela pose des problèmes aux responsables de pas de tir. Le 1er vice-président répond qu'il y a une convention entre le Ministère de l'Intérieur et la FFTir autorisant les personnels de la Gendarmerie et de la Police nationale à venir armés au stand de tir et à utiliser leur arme de service avec des munitions personnelles, en sécurité en ne dégainant qu'une seule fois à l'arrivée, l'arme étant ensuite posée sur la table et assurée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 06 .

Jean-Michel Schiano
Président de la Ligue Régionale de Tir de La Réunion

Alexandre Dupuy
Secrétaire de la Ligue Régionale de Tir de La Réunion

ANNEXE 1

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT DE LA LIGUE DE TIR REUNION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du vendredi 09 octobre 2026

Messieurs les Présidents de Club,

Mesdames, Messieurs les membres du Comité Directeur de la Ligue,

Le Comité Directeur et moi-même sommes heureux de vous accueillir pour ce moment annuel si important dans la vie de toute association.

Je félicite et souhaite la bienvenue dans notre Ligue à Messieurs Stell TAVY qui a été élu président du Club de Tir du Lagon en remplacement de Monsieur Fabrice ZAKZEK, ainsi qu'à Monsieur Frédéric FAUSTIN, élu Président du Grand Hazier Association Tir en remplacement de Monsieur Yves CHASSAGNE.

Le Comité Directeur s'est réuni régulièrement pour gérer les affaires courantes de la ligue les 27/02/2026 et 22/05/2026.

Les 23 compétitions départementales et régionales prévues au calendrier de la saison sportive ont pu se tenir dans les installations de clubs homologués de l'ASTAR et du CTPN, seules 2 compétitions prévues au calendrier n'ont pas eu lieu faute de participants, il s'agissait des matchs Pistolet Vitesse 25 mètres.

Nous avons pu tester cette saison deux nouvelles disciplines, sous la forme de challenges, le Précision Rifle .22LR et le Hunter Rimfire .22LR. Ces deux disciplines ayant rencontré un franc succès seront intégrées au calendrier de la Ligue aux niveaux départemental et régional

Je remercie les Présidents de ces clubs, les bénévoles et les arbitres qui ont officié à ces occasions.

Comme il est d'usage dans notre Ligue en fin de saison sportive, nous avons eu le plaisir de réunir 133 participants le dimanche 23 août 2026 au Golf du Bassin Bleu de St Gilles les Hauts pour remettre leurs récompenses aux 60 meilleurs athlètes de notre Ligue.

A cette occasion, j'ai eu le plaisir et l'honneur de remettre au nom du Président de la Fédération Française de Tir, la distinction du grade de Chevalier du Mérite Fédéral à Monsieur Jean-Marie BALDY, Président de la Section Tir du CSA2D en récompense de sa contribution à la cause du Tir Sportif et sa gestion irréprochable de son association.

Je lui renouvelle mes félicitations et le remercie pour le travail accompli pour notre cause.

Je remercie également Daniel de COTTE, Danièle DEGARD-NAXOS, Jacques LEBON et Dominique LEOVILLE pour l'aide qu'ils ont bien voulu apporter pour l'organisation de cet évènement festif et solennel, ainsi que Pascal PEREZ pour le contact avec l'imprimeur des étiquettes des trophées.

60 trophées originaux, en bois de Tamarin et en pierre de lave de l'éruption de 2026 ont été réalisés par Monsieur Josian ROBERT de la Bijouterie Robert de La Plaine des Cafres., et 13 trophées en bois verni ont également récompensé les participants aux challenges hors compétitions de la saison.

Concernant les participations de nos athlètes aux championnats nationaux, notre politique est toujours d'accompagner et encadrer les jeunes athlètes pour leur permettre de se mesurer aux meilleurs parmi tous les tireurs français au cours des différents championnats de France.

Cette année encore, une importante délégation de nos jeunes tireurs ont pu se rendre aux championnat de France 10/18 mètres encadrés par des membres du Comité Directeur de la Ligue. Je remercie particulièrement Alexandre DUPUY et Maurice LEONG-CHONG, car ces déplacements demandent beaucoup d'investissement et de responsabilité.

Nous avons eu encore cette saison de très beaux résultats dans divers championnats de France, et même au niveau international, et le Responsable de la Gestion sportive et Responsable Compétitions de la Ligue vous apportera le détail des résultats des déplacements.

En ce qui concerne les formations effectuées cette saison :

- Pour les Cibles Couleurs, plusieurs sessions d'examen ont été organisés et validées par le Responsable Régional des cibles couleurs en décembre 2025 et en juin 2026 pour 3 clubs participants, 56 personnes ont été reçues cette saison, contre 60 la saison précédente, avec 20 cibles blanches, 12 jaunes, 9 orange, 7 vertes, 4 bleues, 4 marron nous mesurons l'effort accompli par les formateurs , les Présidents de Clubs et le Responsable Cibles Couleurs.

Je rappelle encore une fois qu'au sein des clubs, les formateurs habilités cibles couleurs peuvent avec l'accord du Responsable Régional Jean-Marc LAURET, faire passer cet examen avant de lui transmettre ensuite les dossiers pour validation de la FFTir.

- En ISSF, Alexandre Dupuy a réussi brillamment l'examen d'arbitre National qui s'est déroulé au CNTS de Châteauroux les 25 et 26 octobre 2025, je le félicite et le remercie pour cet effort qui lui impose un investissement et une disponibilité considérable.

- Une session de formations d'arbitres régionaux TAR a été organisée le 06 juin 2026 par le RRA de la Ligue pour 8 arbitres, tous ont été reçus.

- Deux formateurs de la Ligue Régionale, Gérard FERRERE et Jean-Michel SCHIANO ont obtenu le diplôme de Moniteur TAR validé lors de l'examen national organisé au CNTS de Châteauroux les 17 et 18 juin 2026. Ils proposeront sur la nouvelle saison des formations de moniteurs TAR aux encadrants des clubs de la Ligue, si cela les intéresse pour développer la pratique de cette discipline ludique dans leurs clubs.

- Une session de formation et d'examen d'encadrants a été organisée par Daniel de Cotte, RFL de la Ligue, en aout 2026 pour les volontaires issus de 5 clubs de la Ligue. Ont ainsi été promus : 5 CAC, 9 Brevets fédéraux d'Animateurs et 6 Brevets fédéraux d'Initiateurs. La Ligue leur adresse ses félicitations et espère qu'ils s'investiront pleinement dans leurs associations.

 Vous constaterez en une fois l'effort très important accompli au cours de la saison passée par notre Ligue dans le domaine de la formation et du soutien à l'encadrement des clubs.

 Notre ambition est à présent d'apporter notre soutien aux clubs de Mayotte qui n'ont pu se greffer sur les formations proposées à La Réunion, nous projetons de nous déplacer à Mayotte sur la présente saison afin d'y réaliser des formations d'encadrants, cibles couleurs et d'arbitrage, si les clubs mahorais en sont demandeurs. Je regrette à ce sujet que malgré une demande pressante du Club de Tir du Lagon, aucun club Mahorais ne réponde à mes demandes de proposition de noms de stagiaires, cette inertie est regrettable.

Dans le domaine administratif :

- **La Commission Régionale d'homologation des stands de Tir** a pu cette dernière saison contrôler sur site la qualité et la sécurité des installations d'une nouvelle association, qui est

actuellement en cours d'homologation fédérale, il s'agit de l'association Tir Expérience 974 située à La Saline les Hauts. Un autre dossier est toujours en phase d'instruction pour une association de La Réunion, dans l'attente de documents administratifs, et nous avons été informés de la création d'une troisième association à Mayotte, le Tir Club Mahoré, présidée par Monsieur Fabrice ZAKZEK, qui sollicitera prochainement son affiliation dès qu'elle aura obtenu un accord préfectoral pour un créneau de tir sur le stand administratif de Doujani.

Un club de Ball Trap de La Réunion nous a contacté en début d'année 2026 et serait depuis en phase de création et de préparation de son dossier de demande d'affiliation dans les hauts de l'ouest.

Nous constatons avec plaisir que de nouvelles associations voient le jour et que le Tir Sportif soit en plein essor à La Réunion et à Mayotte, cette tendance est très positive.

Je vous rappelle que les Clubs doivent, chaque année, transmettre à la Ligue le procès-verbal de leur Assemblée Générale dans le délai d'un mois qui suit la date de leur assemblée générale. Je vous remercie par avance pour cette transmission, certains club ne respectent toujours pas cette obligation.

Cette saison nous avons dû hélas également agir dans le domaine disciplinaire en ce qui concerne deux clubs à Mayotte et à La Réunion, notre mission déléguée par la Fédération Française de de Tir nous imposant de faire respecter les règlements fédéraux, ainsi que les règles d'éthique de déontologie du sport. Ces deux affaires étant toujours en cours je ne peux vous en dire plus pour le moment.

Pour votre information, la Fédération Française de Tir a été destinataire d'une demande de création d'une Ligue Régionale de Tir à Mayotte, émanant de l'actuel Président du Club de Tir du Lagon. Cette demande n'a pas été satisfaite.

Pour terminer quelques informations fédérales et réglementaires :

- **l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Tir** s'est déroulée au CNTS le 18 janvier 2026, à laquelle j'ai pu participer pour nous représenter. J'ai également participé à une réunion de la Commission des Outre-Mer avec mes homologues des autres DOM et sous la Présidence de Daniel de Cotte, et le Président de la FFTir ainsi que le DTN y ont également participé pour nous assurer du soutien de la Fédération dans la pratique et le développement du Tir Sportif Outre-Mer. J'ai aussi assisté à la réunion des Présidents de Ligues qui s'est tenue avant l'AG fédérale.

- **Le montant des licences :** La Fédération n'a pas augmenté le tarif des licences pour la saison 2026-2027 qui restent à 69 Euros pour les adultes et 49 Euros pour les jeunes. La Ligue a maintenu également sa propre cotisation qui reste à 75 Euros par adulte et 44 Euros pour les jeunes, soit une cotisation totale de 144 Euros pour les adultes et de 93 Euros pour les jeunes . La cotisation club est toujours de 85€.

La Ligue vous a informé le 27 avril 2026 de ces tarifs.

- **La conformité administrative des Stands de Tir :** Je vous rappelle que tous les stands de La Réunion, hormis les stands militaires, sont désormais périodiquement visités sur demande des services de la Préfecture, accompagnés de la Police Nationale ou de la Gendarmerie Nationale. Il s'agit d'un contrôle physique des installations et d'un contrôle de la partie administrative de l'association. Des contrôles sur la sécurité sont également effectués par le SDIS et les mairies. Il est important que tous vos documents soient à jour et affichés et que les matériels et affichages de sécurité soient visibles et disponibles.

- Pour votre information, la Fédération Française de Tir réfléchit à renforcer ses critères d'homologation des stands de Tir et d'affiliation des associations, et tous les dossiers de demandes

sont à présent particulièrement décortiqués afin de contrôler l'exhaustivité des points nécessaires aux homologations. Ce sera également le cas lors des renouvellements périodiques des homologations des stands.

Les tireurs sont également susceptibles d'être contrôlés par les forces de l'Ordre aux abords des stands de tir et doivent être à jour de leurs autorisations de détention et veiller à sécuriser les armes et munitions durant leurs déplacements.

- **L'obligation de souscrire à une plateforme de facturation électronique** : Cette obligation qui nous a été notifiée à plusieurs reprise par différentes entités, ne concerne en fait pas du tout les associations sportives de type Loi de 1091, à but non lucratif. Elles pourront continuer à recevoir des factures papier de leurs fournisseurs, comme les particuliers.

Seuls sont concernés les clubs qui effectuent des prestations payantes comme des locations d'installations par exemple, ou des ventes de produits produisant des revenus significatifs.

- **La Fédération met en ce moment l'accent sur la lutte contre la plombémie**, et sur les mesures d'hygiène nécessaires sur les stands, je vous invite fortement à relayer ces directives, que vous trouverez sur le site fédéral, particulièrement auprès du public jeune des Ecoles de Tir, ainsi qu'auprès de tous vos pratiquants.

- **Le nouveau calendrier sportif** vous a été transmis, vous devrez désigner au sein de chaque association un correspondant Gestion Sportive et Compétitions qui sera le point d'entrée des demandes d'inscriptions aux matchs de la Ligue et aura la charge d'inscrire les compétiteurs de son club dans les délais sur le logiciel ISISWeb. Une formation sera assurée par le RGS et moi-même.

Je rappelle qu'une caution de 45 Euros est demandée à chaque compétiteur en début de saison, qui sera encaissée en cas d'absence non justifiée sur un match, et que chaque cotisation Ligue inclut déjà 4 engagements à des matchs officiels.

Les tireurs qui s'engagent doivent avoir pris connaissance du Règlement Fédéral au préalable, particulièrement en ce qui concerne les règles d'habillement et les caractéristiques des armes utilisées, il est regrettable de devoir disqualifier des compétiteurs sur ce genre de malentendus. Les règlements seront communiqués à l'avance aux clubs.

En conclusion, la saison écoulée a été riche en activités de formations, de compétitions et d'évènements liés à la vie des clubs.

Nous souhaitons poursuivre avec votre collaboration notre politique de développement des nouvelles disciplines et de formations sur cette nouvelle saison sportive.

Je vous remercie pour votre attention.

Jean-Michel Schiano

Président de la Ligue Régionale de TIR

de La Réunion



ANNEXE 2

LIGUE REGIONALE DE TIR DE LA REUNION
Commission régionale d'arbitrage

Saint Gilles le 16/09/2026

Rapport d'activité de la saison 2025-2026

Messieurs les présidents des clubs de Tir , Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité de l'arbitrage pour la saison 2025-2026 :

Effectif d'arbitrage :

En fin de saison 2025-2026, étaient licenciés à la Ligue de La Réunion un total de 30 arbitres tous niveaux et disciplines confondus, soit : 25 arbitres ISSF cible , dont 3 nationaux, 4 régionaux et 16 départementaux, 2 arbitres jeunes, auxquels s'ajoutent 1 arbitre national et 8 arbitres régionaux en Tir aux Armes Réglementaires, 3 arbitres nationaux et 3 arbitres internationaux en Tir Sportif de Vitesse, et enfin, 2 arbitres nationaux Précision Riffle.

Cependant, notre Ligue n'a pu compter cette saison que sur la présence effective de 14 arbitres ISSF cible, 2 arbitres jeunes ainsi que sur celle de 4 arbitres en TSV et 2 en Précision Rifle.

Aucun arbitre n'a été présent à Mayotte cette saison.

Formations / recyclages :

Cette année fut une fois de plus particulièrement riche en formation de nos arbitres, en effet, nous avons vu Alexandre Dupuy , arbitre régional ISSF préparer et réussir l'examen d'arbitre National ISSF à Châteauroux en décembre 2025, et en juin 2026 un stage de formation d'arbitrage Régionaux TAR a été organisé et nous avons pu délivrer 8 diplômes d'arbitres Régionaux pour cette discipline.

Déroulement de la saison sportive :

Cette saison, 16 journées de compétitions fédérales se sont déroulées, pour 11 matchs départementaux et 14 régionaux sur les 27 prévus, les 2 manches de Vitesse 25 mètres n'ayant une nouvelle fois pas eu lieu faute de compétiteur.
Le nombre de participants est toujours en progression régulière, sauf en ce qui concerne les Ecoles de Tir.

Nous avons officié sur 80 vacations d'arbitrage, pour 7 compétitions départementales et 8 régionales en ISSF, 1 départementale et 1 régionale en TAR, 5 manches régionales en TSV, 2 journées de challenge Précision Rifle .22LR et 1 journée de challenge Rimfire.

A noter également l'arbitrage de Nicolas THIREAU, arbitre international de TSV, au Championnat du Monde de TSV Handgun en septembre 2025 en Afrique du Sud, ainsi qu'au Championnat de France au CNTS de Châteauroux en mai 2026.

En TAR, Gérard Ferrère, arbitre régional TAR et Jean-Michel Schiano, arbitre national TAR ont participé à l'arbitrage du Championnat de France de TAR au CNTS du 18 au 20 juin 2026.

Conclusion :

Notre corps arbitral est à présent bien étoffé, et Je remercie les arbitres qui se sont encore une fois investis pour permettre la tenue des compétitions, ainsi que les responsables des clubs qui nous ont accueilli et toutes les personnes qui nous ont aidé à accomplir notre mission.

Jean-Michel Schiano
Responsable Régional d'Arbitrage.

ANNEXE 3

LIGUE REGIONALE DE TIR DE LA REUNION

Commission Gestion Sportive

Rapport d'activités saison 2025/2026

Messieurs les Présidents de club,
Monsieur le Président de la Ligue,
Mesdames et Messieurs les membres du bureau,

La saison 2025/2026 confirme une tendance contrastée. D'un côté, la participation des adultes affiche une hausse notable avec 63 adultes aux compétitions départementales et régionales. C'est une dynamique positive qui reflète l'engagement de nos tireurs. En revanche, la participation des jeunes a baissé sensiblement, avec 20 jeunes toutes catégories confondues. C'est un point qui mérite une réflexion collective pour les saisons à venir.

L'ensemble des compétitions programmées au calendrier ont pu se tenir. Deux nouvelles disciplines ont été ajoutées en challenge : la PR22 et la Rimfire. Ces épreuves visaient à évaluer l'intérêt et l'adhésion de nos tireurs à de nouvelles disciplines. Le résultat s'est avéré très positif. Ces deux disciplines ont remporté un franc succès, ce qui justifie leur programmation régulière aux saisons à venir.

Plusieurs athlètes de notre ligue ont participé aux championnats de France 2026 avec des résultats exceptionnels. Ces performances reflètent le travail quotidien des entraîneurs auprès de nos tireurs.

En février, une délégation de 10 tireurs a représenté la ligue de la Réunion aux championnats de France 10/18 m à Besançon, avec 7 d'entre eux réalisant d'excellentes performances.

- Au plan individuel, Tom FERRERE (ASTAR) a obtenu la 3ème place en pistolet standard 10m.
- Au plan des équipes, l'équipe composée des tireurs du CTPN, Manu TRECASSE AH Chane, Enzo BOURGOIS et Simon PAYET a remporté les titres de Champions de France en pistolet standard 10m et de Vice-champions de France en pistolet vitesse 10m, complétée par une 4ème place en pistolet 10m.
- Thomas PAYET et Manu TRECASSE AH CHANE du CTPN ont réalisé respectivement une 4ème et 5ème place en pistolet vitesse 10m.
- L'équipe composée des tireurs de l'ASTAR, Tom FERRERE, Nathan GIGANT et Raphaël MARDAYE s'est imposée Champions de France en pistolet vitesse 10m et en pistolet standard 10m, avec également le titre de Vice-champions de France en pistolet 10m.
- Séverine PELLEGRINI a remporté le titre de Champions de France en pistolet vitesse et a établi un nouveau record de France avec 26 touchées.

En tir sportif de vitesse, David GESLIN continue de se distinguer avec un parcours pour cette saison encore très remarquable :

- En reconnaissance de ses résultats, David GESLIN a été retenu parmi les 20 Français sélectionnés qui ont participé au Championnat du Monde Handgun en Afrique du Sud du 11 au 28 septembre 2025.
- -David Geslin : 1er Français et 10éme mondial sur 48 participants.
- -Au BLACK BEARD TROPHY à l'ACAPI CLUB en Guadeloupe : du 18 au 22 mars 2026, David Geslin: 1er Pistolet Production Optic, 1er en Carabine PCC Optic
- Arnaud Claveau : 2ème en Pistolet Production Optic

- MED CUP à Aix En Provence au Shooting Club du 24 au 26 avril 2026 : David Geslin 1er Pistolet Production Optic, 2eme en Carabine PCC Optic
- Au CHAMPIONNATS DE FRANCE au CNTS à Châteauroux du 7 au 10 mai 2026 : David GESLIN : Champion de France en Pistolet Prod Optic pour 5éme fois catégorie Super Sénior et 2éme Carabine PCC Optic.
- Sélectionné avec le Team France, au Championnat d'Europe Handgun en HONGRIE du 7 au 13 juin 2026 : David Geslin a été le 1er Français et le 5éme Européen sur 43 participants.

Il est à noter que nous n'avons malheureusement pas pu envoyer de délégation aux Championnats de France des écoles de tir ni aux Championnats de France 25/50m. malgré une qualification des jeunes.

Concernant l'organisation, une réunion des responsables d'entraînement de la ligue est programmée pour les 9, 10 et 11 octobre 2026. Par ailleurs, la FFTir a actualisé le règlement sportif, désormais consultable en ligne. D'autres modifications sont attendues.

La saison 2026/2027 sera bien fournie avec de nombreuses opportunités compétitives. Le Tir sportif de vitesse (TSV) lancera la saison le 24 octobre 2026, suivi des Départementaux 10m (pistolet standard et vitesse) le 9 novembre 2026 et des Régionaux 10m le 29 novembre 2026.

Les disciplines Précision Rifle 22 et Rimfire, suite à leur succès, feornt désormais partie du calendrier régulier avec le Départementale PR22 le 6 décembre 2026, le Régionale PR22 le 7 février 2027, le Départementale Rimfire le 21 février 2027 et lee Régionale Rimfire le 11 avril 2027.

Au niveau national :

Le Championnat de France 10m aura lieu du 9 au 12 février 2027 à Châlons-en-Champagne,

Le Championnat de France clubs 10m les 13 et 14 mars 2027 à Narbonne,

Les Écoles de tir du 6 au 9 mai 2027 au CNTS (première édition au CNTS),

et le Championnat de France 25/50m du 21 au 28 juillet 2027 à Moulins.

Concernant les modalités d'inscription, elles doivent désormais se faire directement par les clubs via le site ISIS Web, aussi bien pour les championnats locaux que nationaux. Pour les championnats départementaux, deux conditions s'appliquent,

- L'inscription doit être transmise obligatoirement au moins un mois avant la compétition,
- Un chèque de caution de 45 euros libellé à l'ordre de la LRTR est obligatoire pour valider l'inscription.

La saison 2025/2026 aura été marquée par des succès aux championnats nationaux et la mise en place réussie de nouvelles disciplines. Elle appelle également une réflexion collective sur la participation des jeunes aux compétitions.

La saison 2026/2027 offre un calendrier riche et ambitieux. Son succès dépendra du respect des procédures administratives et du travail conjoint de tous, clubs, ligue, et entraîneurs qui jouent un rôle central dans la formation et la performance de nos athlètes.

Par ailleurs, il serait judicieux de sensibiliser les athlètes au respect des règles vestimentaires en vigueur lors des compétitions afin d'éviter toute disqualification.

Le Responsable Gestion Sportive.

Alexandre DUPUY

